



Commune de Léaz

N°29/2022

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 septembre 2022

Date la convocation du Conseil municipal : 21 septembre 2022

Nombre de conseillers municipaux : 15

Maire : Christine BLANC

Secrétaire élue : Ludivine ADENOT

Présents : Christine BLANC - Thierry GUICHARD - Valérie LOUBET – Ludivine ADENOT- Nicolas BUGNOT – Pierre-Luc CHATAIGNON - Séverine VIRLOUVET - Johann BRESSON - Christophe ETIENNE-AUGUSTIN -

Absents excusés : Valérie MAYOR donne pouvoir à Valérie LOUBET - Emelyne ETIENNE donne pouvoir à Christine BLANC - Norbert GILBRIN donne pouvoir à Pierre-Luc CHATAIGNON - Loïc NORMANT donne pouvoir à Ludivine ADENOT –Kévin FAVRE -

Absents : Helena REBOULET –

Objet : ADHESION AU SERVICE D'EMISSION DE PRELEVEMENT SEPA

Madame le Maire

Expose au Conseil Municipal qu'afin de faciliter les démarches des usagers, il est proposé de diversifier les moyens de règlement des factures concernant les prestations rendues par les services publics municipaux. Actuellement, selon les services, les redevances des usagers sont réglées en espèces, par chèques bancaires, carte bancaire.

La mise en place du prélèvement automatique permettrait de simplifier la démarche de règlement (en évitant les déplacements, les envois postaux et les risques de retard), de sécuriser les transactions et d'améliorer quantitativement et qualitativement le recouvrement des recettes.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) garantit un accès gratuit au prélèvement automatique.

Dans un premier temps, il est proposé, d'instaurer le prélèvement automatique pour les services de la restauration scolaire et périscolaire à compter du 26 septembre 2022, avant de l'étendre au recouvrement des redevances des autres services.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité

- Autoriser la mise en place du prélèvement automatique pour le recouvrement de l'ensemble des produits des services municipaux,
- Autoriser Madame le Maire à déléguer par arrêté, aux régisseurs concernés et leurs mandataires, la signature des contrats de prélèvement automatique avec les usagers, sur la base du modèle joint en annexe,
- Autoriser Madame le Maire, à signer la convention d'adhésion au service d'émission de prélèvement SEPA ordinaire.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.



Le Maire,

Christine BLANC